



Laon, le 1^{er} juillet 2016

Communiqué de presse

Signature de la convention « Territoire de prévention et de sécurité » au sein du quartier Champagne et Moulin-Roux à Laon

en présence de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne
vendredi 8 juillet à 16 heures en préfecture de l'Aisne – salle Erignac

Vendredi 8 juillet, une convention mettant en place le dispositif « Territoire de prévention et de sécurité » (TPS) à Laon pour le quartier « Champagne et Moulin-Roux » sera signée par M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, M. Baptiste PORCHER, procureur de la République près le TGI de Laon, M. Antoine LEFEVRE, Sénateur-maire de Laon et le commissaire divisionnaire Abdelkader HAROUNE, directeur départemental de la sécurité publique.

Le dispositif « Territoire de prévention et de sécurité » (TPS) permet de coordonner l'action de l'ensemble des partenaires locaux afin de mener une stratégie globale de prévention de la délinquance et de lutte contre l'incivilité au sein d'une zone précisément définie.

A Laon, il a été décidé de mettre en place ce TPS sur les quartiers Champagne et Moulin Roux.

À cet effet, les actions au sein des TPS sont diverses. A titre d'exemple, il s'agit de coordonner les actions visant à :

- Encadrer les rassemblements et supprimer les dégradations dans les halls d'immeubles ;
- Lutter contre l'usage et la vente de stupéfiants ;
- Sensibiliser à la sécurité routière ;
- Protéger les habitants contre les cambriolages.

En avril 2015, le même dispositif a été mis en place à Château-Thierry (quartier des Blanchards et Vaucrises), à Soissons (quartier de Presles) et à Saint-Quentin (quartier Europe). Une complémentarité s'est établie entre les priorités dégagées par l'État et les collectivités territoriales en matière de prévention, et les orientations locales de la politique pénale que détermine le procureur de la République. Une meilleure qualité de vie s'instaure dans ces zones urbaines et ces dispositifs se poursuivent en 2016.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02